



# Devenir Auxiliaire de Puériculture

Selon l'arrêté du 21  
Mai 2014

## Le métier

### D'AUXILIAIRE de PUERICULTURE

L'Auxiliaire de Puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R.4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière. Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, l'activité est encadrée par les articles R 2324-16 à R2324-47 du code de la santé publique.

Il dispense dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'Auxiliaire de Puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

## LES CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

**INSCRIPTION SCOLARITE AVEC DISPENSES DE FORMATION** → 6 places au total pour Chambray-Lès-Tours et 4 places au total pour Bourges à la rentrée scolaire

- Etude de dossier, puis épreuve d'entretien si le dossier est retenu

→ pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT, ou pour les candidats en terminale du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT

→ pour les titulaires de l'un des titres suivants : DEAS, DEAVS MCAD, AMP

\* l'IFAP donne priorité aux candidats en cours de VAE DEAP

**3 places à Chambray-Lès-Tours**

**2 places à Bourges**

**3 places à Chambray-Lès-Tours\***

**2 places à Bourges\***

## INSCRIPTION SCOLARITE EN FORMATION INITIALE

1. Epreuve écrite de culture générale (aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité)

Sont dispensés de cette épreuve

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

**17 places à Chambray-Lès-Tours**

**13 places à Bourges**

2. Epreuve de tests d'aptitude

3. Epreuve orale d'admission

## LA PÉRIODE DE SÉLECTION

**POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2019**

**LIEUX : IRFSS Centre-Val de Loire  
Site de CHAMBRAY-LÈS-TOURS  
Site de BOURGES**

- Epreuves écrites de culture générale, et épreuve de tests d'aptitudes : mercredi 6 février 2019 matin
- Epreuve orale : courant février mars avril 2019

**Dossier disponible à partir du 15 octobre 2018**

Par voie électronique en le téléchargeant sur le site de l'IRFSS Centre-Val de Loire

Par voie postale en écrivant à l'IRFSS Centre-Val de Loire, joindre une enveloppe format A4 libellée à votre adresse, affranchie au tarif en vigueur pour envoi de moins de 100 g

Par retrait direct à l'institut

**Clôture des inscriptions : 12 Décembre 2018 pour la rentrée de Septembre 2019**

## LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS :

**110 € en formation initiale, et 60 € puis 50 € en formation partielle**

# Préparer le Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture

## La formation

Arrêté du 16 janvier 2006  
relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture  
Article R 4383-8 et R 4311-4 du code de la santé publique – Arrêté du 21 Mai 2014

## Les caractéristiques

- Richesse des rencontres avec les autres formations
- Formation courte, qualifiante : 8 modules de formation
- Accompagnement par une équipe de formateurs permanents
- Diversité des terrains de stages
- Groupe de 20 élèves (pour Chambray-Les-Tours), de 15 (pour Bourges) permettant un suivi individualisé
- Ouverture sur le marché de l'emploi dans les secteurs hospitaliers et extrahospitaliers
- Pédagogie interactive

**11 MOIS = 1435 h**  
595 h d'enseignement théorique  
840 h en stage

## La date de rentrée

**Lundi 2 septembre 2019 (journée obligatoire d'information le 30 Août 2019)**

## La formation théorique / pratique

### Référentiel de formation

Les stages et cours sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.  
Le référentiel de formation comprend 8 unités de formation dont 8 modules de formation, associés ou non à un stage clinique.

### Répartition horaire des enseignements théoriques et cliniques de la formation initiale

Modules de formation	Enseignement théorique et suivi pédagogique		
	Théorie	Stages cliniques	
1 : l'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne	5 semaines	6 semaines	
2 : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	2 semaines	4 semaines	
3 : les soins à l'enfant	4 semaines	6 semaines	
4 : ergonomie	1 semaine	2 semaines	
5 : relation – communication	2 semaines	4 semaines	
6 : hygiène des locaux	1 semaine	2 semaines	
7 : transmissions des informations	1 semaine	Pas de stage	
8 : organisation du travail	1 semaine	Pas de stage	
	Nombre de semaines	17	24
	Total heures	595	840
	TOTAL	41 semaines = 1435 h	

## Le coût de la formation en cursus complet

### 7 200 €

(coût moyen fixé par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire 2018/2019)

+ Frais AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

fixés à 195 € pour l'année scolaire 2018/2019

Possibilités de prise en charge du coût pédagogique de la formation [www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

*Ma Région et moi Rubrique Éducation, formation et jeunesse Onglet « Je suis étudiant du secteur sanitaire et social »*

et demande de bourse régionale d'études à la Région Centre-Val de Loire

en cas d'admission à l'Institut [www.aress.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr)

## CONTACT :

### CHAMBRAY-LES-TOURS

6 avenue Professeur Alexandre Minkowski - CS 40324 - 37173 Chambray-lès-Tours cedex

Tél. 02.47.88.43.30 / 02.47.88.55.34

E.mail secrétariat : [nicole.jeanvoi@croix-rouge.fr](mailto:nicole.jeanvoi@croix-rouge.fr) ou [marie-jose.soares@croix-rouge.fr](mailto:marie-jose.soares@croix-rouge.fr)

### BOURGES

13/15 rue Gaston Berger - 18000 Bourges

Tél. 02.48.24.16.77. Fax. 02.48.70.59.55

E.mail : [ifsi.bourges@croix-rouge.fr](mailto:ifsi.bourges@croix-rouge.fr)



Site : <http://irfss-centre.croix-rouge.fr>